
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 1^{er} septembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Nathalie MURGUET
5	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	
12	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
13	AIX LES BAINS	T	Jean-Jacques MOLLIE	
14	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
15	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
16	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
17	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Françoise CARON
21	LE BOURGET DU LAC	T	Noël DAMIEN	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
30	GRÈSY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	Départ après la 6 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER Arrivée après la 4 ^{ème} délibération
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
35	MOUXY	T	Nicolas MARC	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Départ après la 7 ^{ème} délibération
42	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
43	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
LE BOURGET DU LAC

Pascal PELLER
Nathalie MURGUET
Pierre HOCHARD

LE BOURGET DU LAC
DRUMETTAZ-CLARAFOND

Françoise CARON
Gilles LAURENT

Autres présents non votants :

Marc MORAND	Pugny-Chatenod
Daniel DE MEDTS	Saint Offenge
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme
Olivier LIBERELLE	Responsable Aqualac
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 août 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 227 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (42 titulaires), et 47 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

Indemnité de conseil du Trésorier – Exercice 2016

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est possible pour Grand Lac d'allouer une indemnité de conseil au Trésorier, l'indemnité maximale pouvant être attribuée étant calculée sur la base des dépenses des trois dernières années et sur un tarif dégressif fixé réglementairement.

Monsieur le Président propose d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % au profit de M. Pascal RAMPNOUX, inspecteur divisionnaire hors classe, nommé en qualité de Comptable du centre des finances publiques d'Aix-les-Bains.

Cet octroi concerne l'exercice 2016 (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016). Pour rappel, l'indemnité allouée en 2015 était d'un montant de 5 812,36 euros.

Les crédits sont prévus au chapitre 011 compte 6225 du Budget Principal.

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'octroi de l'indemnité de conseil ci-dessus détaillée.

Aix-les-Bains, le 1^{er} septembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 42
- Votants : 47
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstentions : 3
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Indemnité de conseil du Trésorier - Exercice 2016

Date de transmission de l'acte : 06/09/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 06/09/2016

Numéro de l'acte : d1489 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160901-d1489-DE

Date de décision : 01/09/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres